



BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 6083

Vendredi 15 Mai 2015

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 5 696.48

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/1997)

VARIATION DU JOUR : - 0,05%

VARIATION SUR L'ANNÉE : + 11,92%

TUNINDEX20 : 2 413.89

(Base 1 000 le 31/12/2006)

VARIATION DU JOUR : - 0,05%

VARIATION SUR L'ANNÉE : + 12,29%

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNÉE
8000	INDICE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	3 799,37	0,28%	10,40%
8300	INDICE DES BANQUES	3 446,16	0,30%	10,60%
8500	INDICE DES ASSURANCES	9 931,98	0,15%	3,29%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	5 710,42	0,25%	13,04%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3 551,12	-0,02%	-0,60%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	5 512,56	-0,30%	0,61%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	5 309,67	-0,72%	32,21%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTIERS	1 916,86	-2,15%	-10,54%
3500	INDICE AGRO-ALIMENTAIRE ET BOISSONS	6 561,98	-1,09%	34,98%
3700	INDICE PRODUITS MÉNAGERS ET DE SOIN PERSONNEL	1 678,20	1,94%	30,68%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1 411,42	-0,10%	-9,37%
2300	INDICE DE BÂTIMENT ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	918,70	-0,27%	-12,59%
1000	INDICE MATÉRIAUX DE BASE	2 113,53	-0,01%	-7,11%

COTATION ÉLECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE RÉFÉRENCE	OUVERTURE	CLÔTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	2	0,600	06-06-2014	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	19,000	18,800	18,800	19,000	18,500	H	0,950
2	1	0,650	14-05-2015	SFBT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie	28,900	28,940	28,380	29,000	28,380		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	0,900	0,910	0,950	0,950	0,910		
4	5	1,340	11-07-2014	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	28,190	28,060	28,050	28,200	28,050		
5	10	2,500	06-06-2014	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	83,020	83,070	83,790	84,000	83,070		
6	5	1,000	19-06-2014	TL - Tunisie Leasing	21,000	21,000	21,000	21,000	21,000		
7	1	0,260	30-06-2014	BT - Banque de Tunisie	10,800	10,800	10,810	10,850	10,800		
8	5	0,450	28-06-2010	STB - Société Tunisienne de Banque	7,780	7,710	7,850	8,150	7,710		
9	5	0,400	06-08-2013	BNA - Banque Nationale Agricole	11,480	11,990	11,780	11,990	11,480		
10	5	1,000	26-06-2014	AMEN BANK	24,010	24,010	24,010	24,030	24,000		
11	1	0,230	14-05-2015	ATB - Arab Tunisian Bank	4,310						
12	5	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	16,850	16,970	16,900	16,970	16,660		
13	5	1,500	03-07-2014	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	46,990	46,520	46,990	46,990	46,520		
14	5	0,750	29-05-2014	CIL - Compagnie Internationale de leasing	14,000	14,000	14,400	14,400	14,000		
15	1	0,200	26-06-2014	ATL - Arab Tunisian Lease	2,750	2,750	2,730	2,750	2,700		
16	1	0,210	11-07-2014	PGH - Poulina Group Holding	5,100	5,100	5,200	5,200	5,080		
17	10	1,800	02-06-2014	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	180,000	180,000	180,600	181,000	179,000	B	2,030
18	5	0,200	29-07-2013	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	2,110	2,090	2,030	2,100	2,030		
19	1	0,200	01-07-2014	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	4,790	4,710	4,790	4,790	4,700		
20	1	0,080	07-07-2014	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	2,000	1,970	1,980	1,980	1,970		
21	1	0,100	10-07-2014	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	2,450	2,520	2,450	2,520	2,450		
22	10	1,200	25-06-2014	TJL - Attijari Leasing	29,090	28,450	28,450	28,450	28,450		
23	5	0,500	15-07-2010	ELECTROSTAR	5,480	5,580	5,380	5,580	5,200		
24	5	0,500	20-06-2014	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	9,000	8,990	8,990	9,000	8,990		
25	5	0,250	14-05-2015	MODERN LEASING	5,420	5,400	5,500	5,500	5,260		
26	1	0,050	20-08-2014	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	2,950	2,940	2,950	2,950	2,890		
27	1	0,100	15-07-2014	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	3,150	3,200	3,070	3,230	3,070		
28	1	0,380	04-07-2014	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	7,350	7,340	7,200	7,340	7,200		
29	1	0,050	14-08-2014	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	1,960	1,960	1,930	1,960	1,900		
30	5	0,600	24-07-2014	EL WIFACK Leasing	18,400	18,390	18,490	18,490	17,860		
31	1	0,280	26-06-2014	Société ESSOUKNA	5,000	4,990	4,920	5,000	4,900		
32	1	0,250	11-07-2014	ADWYA - Société Adwya	8,250	8,260	8,490	8,490	8,260		
33	1	0,230	03-07-2014	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	4,230	4,250	4,250	4,340	4,210		
34	1	0,050	10-09-2012	SOPAT - Société de Production Agricole Teboulba	3,360	3,340	3,310	3,340	3,300		
35	1	0,415	07-07-2014	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	7,700	7,700	7,720	7,720	7,700		
36	5	0,300	31-07-2014	HANNIBAL LEASE	7,400	7,500	7,600	7,620	7,500		
37	1	0,100	16-07-2012	Société Les Ciments de Bizerte	5,190	5,190	5,190	5,190	5,190		
38	5	0,350	26-06-2014	TUNIS RE - Société Tunisienne de Réassurance	7,990	7,990	7,970	7,990	7,820		
39	1	0,400	24-07-2014	ENNAKL Automobiles	10,890	10,820	10,820	10,890	10,820		
40	1	0,300	18-07-2014	Telnet Holding	4,480	4,500	4,600	4,600	4,420		
41	1	0,210	16-06-2014	OTH - One Tech Holding	7,730	7,740	7,800	7,800	7,740		
42	1	0,670	01-07-2014	CITY CARS	14,700	14,700	14,700	14,980	14,700		
43	1	1,014	15-05-2015	EURO-CYCLES	24,280	24,980	24,500	24,980	24,300		
44	1	0,100	05-05-2015	BEST LEASE	1,770	1,770	1,770	1,770	1,770		
45	1	0,130	14-07-2014	CELLCOM	8,280	8,040	8,250	8,250	8,040		
46	1	0,355	23-07-2014	SAH - Société d'Articles Hygiéniques	13,390	13,500	13,750	13,900	13,500		
47	2	0,200	01-07-2014	MPBS - Manufacture de Panneaux Bois du Sud	7,000	7,000	6,950	7,000	6,950		
48	1	0,250	25-06-2014	SOTIPAPIER - Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton	4,390	4,380	4,380	4,380	4,250		
49	10			Société Délice Holding	16,780	16,550	16,870	16,880	16,550		

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE RÉFÉRENCE	OUVERTURE	CLÔTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
50	20	1,800	04-09-2014	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	21,000			B	19,390
51	1	0,530	20-04-2015	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	13,000	13,000	13,000		
52	5	0,400	06-09-2013	BH - Banque de l'Habitat	20,160	20,300	20,300		
53	25	6,200	10-07-2014	Air Liquide Tunisie	209,500	209,500	209,500		
54	5	0,300	20-02-2015	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	25,370	25,550	25,550		
55	10	2,200	30-04-2015	Placements de Tunisie - SICAF	44,300				
56	5	1,500	30-05-2014	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	54,000				
57	10	2,230	15-08-2014	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	34,000				
58	4	0,300	01-07-1998	ELBENE Industrie	3,520				
59	10	6,420	05-06-2014	ALKIMIA - Société Chimique	58,200	57,100	57,210		
60	1	1,000	17-06-2014	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	12,570				
61	1	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	32,780	32,950	32,890		
62	5	0,950	17-04-2015	SALIM - Société d'Assurances SALIM	20,900	20,990	20,990		
63	5	0,500	29-07-2011	STEQ - Société Tunisienne d'Equipeement	4,770				
64	5	0,200	18-07-2011	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	8,700				

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».

NB : Les valeurs ci-après ont procédé à une division de la valeur nominale : **MAGASIN GENERAL (5 à 1)**

COTE DE LA BOURSE : MARCHE ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 51 - CONTINU VALEURS	COURS DE RÉFÉRENCE	OUVERTURE	CLÔTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
65	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	3,430	3,290	3,280	3,290	3,280	S	
66	1			Société SERVICOM	10,200	10,390	10,080	10,390	10,080		
67	1			Société Carthage Cement	1,880	1,880	1,880	1,930	1,880		
68	1	0.120	16-06-2014	Société HEXABYTE	8,350	8,600	8,550	8,600	8,350		
69	1			Société AE TECH	1,840	1,800	1,780	1,800	1,750		
70	1			Société LAND'OR	5,900	6,100	6,050	6,160	6,050		
71	1	0,400	17-07-2014	Société New Body Line	8,810	8,800	8,610	8,800	8,600		
72	5			Société SYPHAX AIRLINES	3,900						
73	1			SOTEMAIL	2,800	2,780	2,780	2,780	2,780		
74	1	0,045	15-08-2014	Société CERREALIS SA	6,100	6,100	6,220	6,240	6,100		
75	1			TGH - Société Tawasol Group Holding	0,660	0,650	0,650	0,650	0,650		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 52 - FIXING VALEURS	COURS DE RÉFÉRENCE	OUVERTURE	CLÔTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
76	1			MIP – Maghreb International Publicité		1,270	1,270	1,270	

COTE DE LA BOURSE : GROUPE SPÉCIAL 99

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 99 - FIXING VALEURS	COURS DE RÉFÉRENCE	OUVERTURE	CLÔTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
77	3	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries Pneumatiques	1,450				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

Ce groupe est réservé aux sociétés cotées qui sont affectées par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation ou de compromettre le bon fonctionnement du marché.

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu			DERNIÈRE	ECHÉANCE	COURS DE	OUVERTURE	CLÔTURE	INTÉRÊTS	RESERVATION			
	VALEURS									ECHÉANCE	PRÉCÉDENTE	RÉFÉRENCE EN %	EN %
LES BONS DE TRÉSOR ASSIMILABLES - BTA													
78	BTZ 10ANS OCTOBRE 2016	V. F. :	1 000 Dinars	Z1016	11-10-2016	-	92,700						
79	BTA 15ANS 6,9% MAI 2022	V. F. :	1 000 Dinars	B0522	09-05-2022	08-05-2015	102,480						
80	BTA 10ANS 6,75% JUILLET 2017	V. F. :	1 000 Dinars	B0717	11-07-2017	11-07-2014	102,070						
81	BTA ZC DECEMBRE 2018	V. F. :	1 000 Dinars	Z1218	10-12-2018	-	79,000						
82	BTA 7ANS 5,25% MARS 2016	V. F. :	1 000 Dinars	B0316	11-03-2016	11-03-2015	106,600						
83	BTA 10ANS 5,5% MARS 2019	V. F. :	1 000 Dinars	B0319	11-03-2019	11-03-2015	98,080						
84	BTA 12ANS 5,6% AOUT 2022	V. F. :	1 000 Dinars	B0822	11-08-2022	11-08-2014	98,800						
85	BTA 4ANS 5,0% OCTOBRE 2015	V. F. :	1 000 Dinars	B1015	12-10-2015	10-10-2014	100,000						
86	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2018	V. F. :	1 000 Dinars	B1018	12-10-2018	10-10-2014	97,850						
87	BTA 4ANS 5,25% DECEMBRE 2016	V. F. :	1 000 Dinars	B1216	12-12-2016	12-12-2014	100,000						
88	BTA 7ANS 5,5% FEVRIER 2020	V. F. :	1 000 Dinars	B0220	12-02-2020	12-02-2015	96,500						
89	BTA 4ANS 5,3% JANVIER 2018	V. F. :	1 000 Dinars	B0118	15-01-2018	15-01-2015	100,000						
90	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2020	V. F. :	1 000 Dinars	B1020	15-10-2020	14-10-2014	100,000						
91	BTA 10 ANS 6% AVRIL 2024	V. F. :	1 000 Dinars	B0424	10-04-2024	10-04-2015	100,000						
92	BTA 6 ANS 5,75% JANVIER 2021	V. F. :	1 000 Dinars	B0121	13-01-2021		100,000						
EMPRUNT NATIONAL													
93	E NAT 5,95% 2014 A 5 ans dont 1 an de franchise			NA19	20-06-2019		94,200	94,200	94,200	0,544			
94	E NAT 6,15% 2014 B 7 ans dont 2 ans de franchise			NB21	20-06-2021		94,090						
95	E NAT 6,35% 2014 C 10 ans dont 2 ans de franchise			NC24	20-06-2024		100,000						
96	E NAT HASSN 2014 A 5 ans dont 1 an de franchise			NA19H	20-06-2019		94,090						
97	E NAT HASSN 2014 B 7 ans dont 2 ans de franchise			NB21H	20-06-2021		100,000						
98	E NAT HASSN 2014 C 10 ans dont 2 ans de franchise			NC24H	20-06-2024		100,000						
LES EMPRUNTS													
99	BTE	EO BTE 2009	10ans AP à 5,25% 15/09	BTE9	15-09-2019	15-09-2014	100,000						
100		EO BTE 2010	Catégorie A Fixe 10ans AP à 5,20% 17/09	BE10F	17-09-2020	17-09-2014	100,000						
101		EO BTE 2010	Catégorie A Variable 10ans AP à TMM+0,70% j. 17/09	BE10V	17-09-2020	17-09-2014	100,000						
102		EO BTE 2010	Catégorie B 20ans AP à 5,85% 17/09	BE10B	17-09-2030	17-09-2014	100,000						
103		EO BTE 2011	Fixe 20ans AP à 6,25% 17/09	BE11F	09-02-2032	09-02-2015	100,000						
104		EO BTE 2011	Variable 7ans AP à TMM+1,30% 2 ans de franchise j. 09/02	BE11V	09-02-2019	09-02-2015	99,990						
105	ATTIJARI BANK	EO ATTIJARI BANK 2010	7ans AP à TMM+0,6% j. 09/02	TJB10	11-01-2018	11-01-2015	100,000						
106	BH	EO BH 2009	Catégorie A 15ans AP à TMM+0,8% 2 ans de franchise j. 31/12	BH9A	31-12-2024	31-12-2014	100,000						
107		EO BH 2009	Catégorie B 15ans AP à 5,3% 2 ans de franchise j. 31/12	BH9B	31-12-2024	31-12-2014	100,000						
108		EO BH 2013/1	Fixe 7ans AP à 6,8% j. 28/06	BH31F	28-06-2020	28-06-2014	100,000						
109		EO BH 2013/1	Variable 7ans AP à TMM+1,8% j. 28/06	BH31V	28-06-2020	28-06-2014	100,000						
110	TUNISIE LEASING	EO TUNISIE LEASING 2010/1	Fixe 5ans AP à 5,125% j. 01/06	T101F	01-06-2015	01-06-2014	100,000						
111		EO TUNISIE LEASING 2010/1	Variable 5ans AP TMM+0,625% j. 01/06	T101V	01-06-2015	01-06-2014	100,000						
112		EO TUNISIE LEASING 2010/2	Fixe 5ans AP à 5,375% j. 17/11	TL10F	17-11-2015	17-11-2014	100,000						
113		EO TUNISIE LEASING 2010/2	Variable 5ans AP TMM+0,75% j.17/11	TL10V	17-11-2015	17-11-2014	100,000						
114		EO TUNISIE LEASING 2010	Subordonné Fixe 5ans AP à 5,7% j. 28/02	T10SF	28-02-2016	28-02-2015	100,000						
115		EO TUNISIE LEASING 2010	Subordonné Variable 5ans AP TMM+1,10% j. 28/02	T10SV	28-02-2016	28-02-2015	100,000						
116		EO TUNISIE LEASING 2011/1	Fixe 5ans AP à 5,75% j. 10/06	T111F	10-06-2016	10-06-2014	99,750						
117		EO TUNISIE LEASING 2011/1	Variable 5ans AP TMM+0,90% j. 10/06	T111V	10-06-2016	10-06-2014	98,200						
118		EO TUNISIE LEASING 2011/2	Fixe 5ans AP à 5,95% j. 29/10	T112F	29-10-2016	29-10-2014	99,290						
119		EO TUNISIE LEASING 2011/2	Variable 5ans AP TMM+1,25% j. 29/01	T112V	29-10-2016	29-10-2014	100,000						
120		EO TUNISIE LEASING 2011/3	Fixe 5ans AP à 5,85% j. 29/01	T113F	29-01-2017	29-01-2015	99,270						
121		EO TUNISIE LEASING 2011/3	Variable 5ans AP TMM+1,35% j. 29/01	T113V	29-01-2017	29-01-2015	100,000						
122		EO TUNISIE LEASING 2012/1	Fixe 5ans AP à 6,15% j. 29/05	T21AF	29-05-2017	29-05-2014	100,000						
123		EO TUNISIE LEASING 2012/1	Variable 5ans AP TMM+1,75% j. 29/05	T21AV	29-05-2017	29-05-2014	100,000						
124		EO TUNISIE LEASING 2012/1	Fixe 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 29/05	T21BF	29-05-2019	29-05-2014	97,900						
125		EO TUNISIE LEASING 2012/2	Catégorie A Fixe 5ans AP à 6,30% j. 15/01	T22AF	15-01-2018	15-01-2015	100,000						
126		EO TUNISIE LEASING 2012/2	Catégorie A Variable 5ans AP TMM+1,75% j. 15/01	T22AV	15-01-2018	15-01-2015	100,000						
127		EO TUNISIE LEASING 2012/2	Catégorie B Fixe 7ans AP à 6,40% 2 ans de franchise j. 15/01	T22BF	15-01-2020	15-01-2015	100,000						
128		EO TUNISIE LEASING 2013	Subordonné Fixe 5ans AP à 7% j. 02/05	T13SF	02-05-2018	02-05-2015	100,000						
129		EO TUNISIE LEASING 2013	Subordonné Variable 5ans AP TMM+2,25% j. 02/05	T13SV	02-05-2018	02-05-2015	100,000						
130		EO TUNISIE LEASING 2013/1	Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,00% j. 03/10	T13AF	03-10-2018	03-10-2014	99,710						
131		EO TUNISIE LEASING 2013/1	Catégorie A Variable 5ans AP TMM+2,00% j. 03/10	T13AV	03-10-2018	03-10-2014	100,000						
132		EO TUNISIE LEASING 2013/1	Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 03/10	T13BF	03-10-2020	03-10-2014	100,000						
133		EO TUNISIE LEASING 2013/2	Subordonné Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,35% j. 05/02	T32AF	05-02-2019	05-02-2015	100,000						
134		EO TUNISIE LEASING 2013/2	Subordonné Variable Catégorie A 5ans AP TMM+2,35% j. 05/02	T32AV	05-02-2019	05-02-2015	100,000						
135		EO TUNISIE LEASING 2013/2	Subo. Fixe Cat. B 7ans AP à 7,60% 2 ans de franchise j. 05/02	T32BF	05-02-2021	05-02-2015	100,000						
136		EO TUNISIE LEASING 2014/1	Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,20% j. 28/04	T41AF	28-04-2019	28-04-2015	99,950						
137		EO TUNISIE LEASING 2014/1	Catégorie A Variable 5ans AP TMM+2,20% j. 28/04	T41AV	28-04-2019	28-04-2015	100,000						
138		EO TUNISIE LEASING 2014/1	Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,35% 2 ans de franchise j. 28/04	T41BF	28-04-2021	28-04-2015	100,000						
139		EO TUNISIE LEASING 2014/2	Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,55% j. 15/12	T42AV	15-12-2019		100,000						
140		EO TUNISIE LEASING 2014/2	Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,80% 2 ans de franchise j. 15/12	T42BF	15-12-2021		100,000						
141	UBCI	EO UBCI 2013	7ans AP à 6,8% 2 ans de franchise j. 31/05	OBC13	31-05-2020	31-05-2014	99,750						
142	STB	EO STB 2008-1	Catégorie B 16ans AP à TMM+1,5% j. 15/05	STB8B	15-05-2024	15-05-2015	100,000						
143		EO STB 2008-1	Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 15/05	STB8C	15-05-2028	15-05-2015	100,000						
144		EO STB 2008-1	Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 15/05	STB8D	15-05-2033	15-05-2015	100,000						
145		EO STB 2008-2	16ans AP à 6,5% j. 18/02	STB82	18-02-2025	18-02-2015	101,760						
146		EO STB- 2010/1	Catégorie A 10ans AP à TMM+0,70% j. 23/03	SB10A	23-03-2020	23-03-2015	100,000						
147		EO STB- 2010/1	Catégorie B 15ans AP à 5,30% j. 23/03	SB10B	23-03-2025	23-03-2015	100,000						
148		EO STB	Subordonné 2011 Fixe 7ans AP à 6,1% j. 27/01	SB11F	27-01-2019	27-01-2015	100,000						
149		EO STB	Subordonné 2011 Variable 10ans AP à TMM+1,3% j. 27/01	SB11V	27-01-2022	27-01-2015	100,000						
150	BNA	EO Subordonné BNA 2009	15ans AP à 5,4% j. 07/04	BNA9S	07-04-2024	07-04-2015	100,000						
151	AMEN BANK	EO AMEN BANK 2006	10ans AP à TMM+1% j. 29/01	OAB6	29-01-2017	29-01-2015	99,110						
152		EO AMEN BANK	Subordonné 2008 Catégorie A 15ans AP à 6,5% j. 21/05	ABS8A	21-05-2023	21-05-2014	100,000						
153		EO AMEN BANK	Subordonné 2008 Catégorie B 20ans AP à 7% j. 21/05	ABS8B	21-05-2028	21-05-2014	100,000						
154		EO AMEN BANK	Subordonné 2009 Fixe 15ans AP à 5,45% j. 30/09	ABS9F	30-09-2024	30-09-2014	100,000						
155		EO AMEN BANK	Subordonné 2009 Variable 15ans AP à TMM+0,85% j. 30/09	ABS9V	30-09-2024	30-09-2014	100,000						
156		EO AMEN BANK	Subordonné 2010 Variable 15ans AP TMM+0,85% j. 31/08	AB82S	31-08-2025	31-08-2014	97,000						
157		EO AMEN BANK	Subordonné 2011/1 Fixe 10ans AP à 6,1% j. 26/09	A111F	26-09-2021	26-09-2014	98,760						
158		EO AMEN BANK	Subordonné 2011/1 Variable 10ans AP à TMM+1% j. 26/09	A111V	26-09-2021	26-09-2014	100,000						
159		EO AMEN BANK	Subordonné 2012 Fixe 10ans AP à 6,25% j. 17/09	ABS2F	17-09-2022	17-09-2014	100,000						
160		EO AMEN BANK	Subordonné 2012 Variable 10ans AP à TMM+1,30% j. 17/09	ABS2V	17-09-2022	17-09-2014	99,990						
161		EO AMEN BANK	Subordonné 2014 Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,35% j. 27/02	AS4AF	27-02-2020		100,000						
162		EO AMEN BANK	Subordonné 2014 Fixe Catégorie A 5ans AP à TMM+1,90% j. 27/02	AS4AV	27-02-2020		100,000						

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS			DERNIÈRE	ECHÉANCE	COURS DE RÉFÉRENCE EN %	OUVERTURE	CLÔTURE	INTÉRÊTS	RESERVATION	
				ECHÉANCE	PRÉCÉDENTE		EN %	EN %	COURUS *	INDICATEUR	SEUIL EN %
	LES EMPRUNTS - SUITE										
172	U I B	EO UIB 2009 - 1A 10ans AP à 5,25% j. 17/07	UB91A	17-07-2019	17-07-2014	100,000					
173		EO UIB 2009 – 1B 15ans AP à 5,5% j. 17/07	UB91B	17-07-2024	17-07-2014	100,000					
174		EO UIB 2009 – 1C 20ans AP à 5,85% j. 17/07	UB91C	17-07-2029	17-07-2014	100,000					
175		EO UIB 2011/1 - Variable Catégorie A 10ans AP à TMM+1% j. 26/08	U111A	26-08-2021	26-08-2014	100,000					
176		EO UIB 2011/1 - Fixe Catégorie B 20ans AP à 6,3% j. 26/08	U111B	26-08-2031	26-08-2014	90,690					
177		EO UIB 2011 - 7ans AP à 5,90% j. 30/01	UB112	30-01-2019	30-01-2015	97,300					
178		EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie A 7ans AP à 6,3% j. 10/01	UB21A	10-01-2020	10-01-2015	98,250					
179		EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie B 10ans AP à 6,4% j. 10/01	UB21B	10-01-2023	10-01-2015	100,000					
180		EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie C 20ans AP à 6,7% j. 10/01	UB21C	10-01-2033	10-01-2015	100,000					
181		EO Subordonné CIL Fixe 10ans AP à 7,25% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SF	15-01-2019	15-01-2015	100,000					
182	C I L	EO Subordonné CIL Variable 10ans AP à TMM+1,5% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SV	15-01-2019	15-01-2015	100,000					
183		EO CIL 2010 / 1 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 30/07	C101F	30-07-2015	30-07-2014	100,000					
184		EO CIL 2010 / 1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 30/07	C101V	30-07-2015	30-07-2014	100,000					
185		EO CIL 2010 / 2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 03/11	CL02F	03-11-2015	03-11-2014	100,000					
186		EO CIL 2010 / 2 Variable 5ans AP à TMM+0,75%j. 03/11	CL02V	03-11-2015	03-11-2014	100,000					
187		EO CIL 2011 / 1 Fixe 5ans AP à 5,5% j. 15/02	CL11F	15-02-2016	15-02-2015	100,000					
188		EO CIL 2011 / 1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 15/02	CL11V	15-02-2016	15-02-2015	100,000					
189		EO CIL 2012 / 1 Fixe 5ans AP à 6,0% j. 30/03	CL121	30-03-2017	30-03-2015	100,000					
190		EO CIL 2012 / 2 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 22/02	CL12F	22-02-2018	22-02-2015	100,000					
191		EO CIL 2012 / 2 Variable 5ans AP à TMM+1,75% j. 22/02	CL12V	22-02-2018	22-02-2015	100,000					
192	BTKD	EO CIL 2013 / 1 Catégorie A 5ans AP à 7,0% j. 06/12	CL13A	06-12-2018	0612-2014	100,000					
193		EO CIL 2013 / 1 Catégorie B 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 06/12	CL13B	06-12-2020	0612-2014	100,000					
194		EO CIL 2014 / 1 Fixe 5ans AP à 7,2% j. 15/07	CL41F	15-07-2019		100,000					
195		EO CIL 2014 / 1 Variable 5ans AP à TMM+ 1,9% j. 15/07	CL41V	15-07-2019		100,000					
196		EO CIL 2014 / 2 5ans AP à 7,60% j. 30/01	CIL42	30-01-2020		100,000					
197		EO BTK 2009 Catégorie A 7ans AP à TMM+0,50% j. 26/02	BT K9A	26-02-2017	26-02-2015	100,000					
198		EO BTK 2009 Catégorie B 10ans AP à TMM+0,70% j. 26/02	BT K9B	26-02-2020	26-02-2015	100,000					
199		EO BTK 2009 Catégorie C 15ans AP à TMM+0,80% j. 26/02	BT K9C	26-02-2025	26-02-2015	100,000					
200		EO BTK 2009 Catégorie D 20ans AP à 5,85% j. 26/02	BT K9D	26-02-2030	26-02-2015	100,000					
201		EO BTK 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,30% j. 15/11	BT K2F	15-11-2019	15-11-2014	100,000					
202	ATL	EO BTK 2012/1 Variable 7ans AP à TMM+1,75%j. 15/11	BT K2V	15-11-2017	15-11-2014	100,000					
203		EO BTK Subordonné 2014/1 Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,35% j. 15/12	BS4AF	15-12-2019		100,000					
204		EO BTK Subordonné 2014/1 Variable Catégorie A 5ans AP à TMM+ 1,9% j. 15/12	BS4AV	15-12-2019		100,000					
205		EO BTK Subordonné 2014/1 Fixe Catégorie B 7ans AP à 7,35% 2 ans de franchise j. 15/12	BS4BF	15-12-2021		100,000					
206		EO ATL 2008 Subordonné Fixe 10ans AP à 7% 5 ans de franchise j. 22/08	AT L8F	22-08-2018	22-08-2014	99,600					
207		EO ATL 2008 Subordonné Variable 10ans AP à TMM+ 1,5% 5 ans de franchise j. 22/08	AT L8V	22-08-2018	22-08-2014	100,000					
208		EO ATL 2009-2 Fixe 7ans AP à 5,25% 2 ans de franchise j. 25/09	AT 92F	25-09-2016	25-09-2014	100,000					
209		EO ATL 2009-2 Variable 7ans AP à TMM+0,75% 2 ans de franchise j. 25/09	AT 92V	25-09-2016	25-09-2014	100,000					
210		EO ATL 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 09/08	AT 01F	09-08-2015	09-08-2014	99,800					
211		EO ATL 2010-1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 09/08	AT 01V	09-08-2015	09-08-2014	100,000					
212	Meubl at ex	EO ATL 2010-2 Fixe 7ans AP à 5,5% 2 ans de franchise j. 30/12	AT 02F	30-12-2017	30-12-2014	100,000					
213		EO ATL 2010-2 Variable 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 30/12	AT 02V	30-12-2017	30-12-2014	100,000					
214		EO ATL 2011 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 13/02	AT L11	13-02-2019	13-02-2015	99,990					
215		EO ATL 2012-1 Fixe 5ans AP à 6,15% j. 31/05	AT L21	31-05-2017	31-05-2014	99,400					
216		EO ATL 2013-1 Fixe 7ans AP à 6,8% 2 ans de franchise j. 22/04	AT 31F	22-04-2020	22-04-2015	98,590					
217		EO ATL 2013-1 Variable 7ans AP à TMM+1,90% 2 ans de franchise j. 22/04	AT 31V	22-04-2020	22-04-2015	100,000					
218		EO ATL 2013-2 Fixe 7ans AP à 7,2% 2 ans de franchise j. 15/11	AT 32F	15-11-2020	15-11-2014	100,000					
219		EO ATL 2013-2 Variable 7ans AP à TMM+1,90% 2 ans de franchise j. 15/11	AT 32V	15-11-2020	15-11-2014	100,000					
220		EO ATL 2014-1 5ans AP à 7,3% j. 17/03	AT L41	17-03-2019	17-03-2015	100,000					
221		EO ATL 2014/2 Catégorie B Variable 5ans AP TMM+1,9% j. 19/05	AL 42A	19-05-2019		100,000					
222	ATTIJARI LEASING	EO ATL 2014/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,20% j. 19/05	AL 42B	19-05-2019		100,000					
223		EO ATL 2014/2 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,35% 2 ans de franchise j. 19/05	AL 42C	19-05-2021		100,000					
224		EO ATL 2014/3 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,60% j. 09/02	AT 43A	09-02-2020		100,000					
225		EO ATL 2014/3 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,80% 2 ans de franchise j. 09/02	AT 43C	09-02-2020		100,000					
226		EO Meubl at ex 2008 Tr A 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX 8A	28-08-2016	28-08-2014	100,000					
227		EO Meubl at ex 2008 Tr B 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX 8B	28-08-2016	28-08-2014	100,000					
228		EO Meubl at ex 2008 Tr C 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX 8C	28-08-2016	28-08-2014	100,000					
229		EO Meubl at ex 2008 Tr D 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX 8D	28-08-2016	28-08-2014	100,000					
230		EO Meubl at ex 2008 Tr E 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX 8E	28-08-2016	28-08-2014	100,000					
231		EO Meubl at ex 2008 Tr F 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX 8F	28-08-2016	28-08-2014	100,000					
232	MOD. LEASING AIL	EO Meubl at ex 2008 Tr G 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX 8G	28-08-2016	28-08-2014	100,000					
233		EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,3% j. 15/09	JL 01F	15-09-2015	15-09-2014	100,000					
234		EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Variable 5ans AP à TMM+1,0% j. 15/09	JL 01V	15-09-2015	15-09-2014	100,000					
235		EO ATTIJARI LEASING 2011 5ans AP à 6,0% j. 13/01	TJ L11	13-01-2017	13-01-2015	99,190					
236		EO ATTIJARI LEASING 2012/1 5ans AP à 6,25% j. 31/05	JL 21B	31-05-2017	31-05-2014						

COTE DE LA BOURSE : MARCHE DES FONDS COMMUNS DE CRÉANCES

N°	Groupe 71 - Continu			DERNIÈRE	ECHÉANCE	COURS DE	OUVERTURE	CLÔTURE	INTÉRÊTS	RESERVATION	
	VALEURS			ECHÉANCE	PRÉCÉDENTE	RÉFÉRENCE EN %	EN %	EN %	COURUS *	INDICATEUR	SEUIL EN %
297	FCC BIATIMMO1	FCC BIATIMMO1 Parts P2 7.88 ans à TMM+ 1,2%	F1BI2	Octobre 2016	15-05-2015	100,00					
298	FCC BIATIMMO2	FCC BIATIMMO2 Parts P3 11 ans à TMM+ 1,7%	F2BI3	Avril 2020	15-05-2015	100,00					

* : Intérêts courus calculés, le jour de négociation, entre la date du dernier paiement incluse et la date de dénouement exclue. Les remboursements sont trimestriels.

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING	COURS DE RÉFÉRENCE	OUVERTURE	CLÔTURE	RESERVATION										
		MONTANT	DATE					Indicateur	Seuil									
299				MONOPRIX	(da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	5,550												
300				MONOPRIX	(da. 1/2. 10/06/2011 – MNP11)	12,320												
301				MONOPRIX	(da. 1/5. 04/06/2012 – MNP12)	4,040												
302				SFBT	(da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	29,370												
303				SFBT	(da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	22,030												
304				SFBT	(da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	51,400												
305				SFBT	(da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	34,270												
306				SFBT	(da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	5,270												
307				SFBT	(da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	4,520												
308				SFBT	(da. 5 / 56. 12/05/2010 - SFB10)	4,820					3,510	3,510						
309				SFBT	(da. 5 / 61. 30/03/2011 - SFB11)	4,090					2,510	2,510						
310				SFBT	(da. 10/66. 03/07/2012 - SFB12)	6,400					3,760	3,760						
311				SFBT	(da. 1/19. 28/05/2013 - SFB13)	2,080					1,900	1,900						
312				SFBT	(da. 1/8 20/05/2014- SFB14)	4,390					3,750	3,750						
313				SFBT	(da. 1/6 12/05/2015- SFB15)	4,930					4,220	4,220						
314				TUNISAIR	(da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	1,570												
315				TUNISAIR	(da. 1/10. cp 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,190												
316				TUNISAIR	(da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,170												
317				TUNISAIR	(da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,150												
318				TUNISAIR	(da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,140												
319				TUNISAIR	(da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,060												
320				TUNISAIR	(da. 1/5. 01/09/2008 – TAI08)	0,210							B					
321				TUNISAIR	(da. 1/11. 17/07/2009 - TAI09)	0,080							B					
322				SPDIT	(da. 1/24 03/05/2012 – SPD12)	0,590												
323				AMS	(da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	0,510												
324				AMS	(da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,120									B			
325				AMS	(da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,100												
326				AMS	(da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,090												
327				AMS	(da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,180												
328				AMS	(da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,460												
329				AMS	(da. 1/5. 03/04/2013 – AMS13)	0,690									0,010	0,010		
330				ATTIJARI BANK	(da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TJADA)	1,940												
331				ATTIJARI BANK	(da. 1/25. cp 39. 01/09/1997 - TJA39)	1,240												
332				BIAT	(da. 4/60. cp 32. 16/02/1998 - BIA32)	6,530												
333				BIAT	(da. 1/24. cp 36. 31/12/1999 - BIA36)	3,920												
334				BH	(da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	1,390												
335				BH	(da 1/20 cp 12. 15/09/1999 - BH12)	1,260												
336				BH	(da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	0,970												
337				BH	(da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	1,500												
338				Tunisie Leasing	(da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	3,220												
339				Tunisie Leasing	(da. 1/4. 03/12/2001 – TLD01)	12,230												
340				Tunisie Leasing	(da. 1/5. 02/12/2002 – TLS02)	8,150												
341				Tunisie Leasing	(da. 1/6. 18/12/2003 – TLS03)	5,820												
342				Tunisie Leasing	(da. 1/7. 06/12/2004 – TLS04)	4,370												
343				Tunisie Leasing	(da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07)	0,550												
344				Tunisie Leasing	(da. 1/56. 03/03/2008 - TLS08)	0,530												
345				Tunisie Leasing	(da. 1/57. 02/03/2009 - TLS09)	0,510												
346				Tunisie Leasing	(da. 1/68. 30/12/2009 - TLS92)	0,420												
347				Tunisie Leasing	(da. 1/69. 01/02/2010 – TLS10)	0,410												
348				Tunisie Leasing	(da. 3/80. 01/02/2013 – TLS13)	0,890									0,500	0,500		
349				Tunisie Leasing	(da. 3/83. 10/02/2014 – TLS14)	0,790												
350				Tunisie Leasing	(da. 2/43. 02/02/2015 – TLS15)	0,930												
351				Tunisie Leasing	NG j. 01/01/2015 TLSG5	20,000												
352				BT	(da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	3,470												
353				BT	(da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	11,220												
354				BT	(da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	4,680												
355				BT	(da. 1/2 23/05/2006 - BTDA6)	10,910												
356				BT	(da. 1/2 10/06/2009 – BTDA9)	6,050												
357				BT	(da. 1/3 28/06/2013 – BT13)	3,690											2,990	2,990
358				Air Liquide Tunisie	(da 1/4 06/09/1999 - ALQDA)	225,390												
359				Air Liquide Tunisie	(da 1/6 22/06/2001 – ALQ01)	128,800												
260				Air Liquide Tunisie	(da 1/6 16/09/2002 – ALQ02)	110,400												
261				Air Liquide Tunisie	(da 1/8 02/09/2003 – ALQ03)	73,600												
262				Air Liquide Tunisie	(da 1/10 07/09/2004 - ALQ04)	53,530												
363				Air Liquide Tunisie	(da 1/12 06/09/2005 - ALQ05)	41,170												
364				Air Liquide Tunisie	(da 1/12 07/09/2006 - ALQ06)	38,010												
365				Air Liquide Tunisie	(da 1/12 03/09/2007 - ALQ07)	35,080												
366				Air Liquide Tunisie	(da 1/11 03/09/2008 - ALQ08)	35,080												
367				Air Liquide Tunisie	(da 1/12 03/09/2009 - ALQ09)	29,690												
368				Air Liquide Tunisie	(da 1/11 06/09/2010 – ALQ10)	28,880												
369				Air Liquide Tunisie	(da 1/11 05/09/2011 – ALQ11)	25,600												
370				Air Liquide Tunisie	(da 1/15 03/09/2012 – ALQ12)	17,300												
371				Air Liquide Tunisie	(da 1/11 02/09/2013 – ALQ13)	21,200												
372				Air Liquide Tunisie	(da 1/12 15/09/2014 – ALQ14)	17,460												
373				UBCI	(da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	12,360												
374				UBCI	(da. 3/7 01/07/2004 - UBC04)	22,250												
375				UBCI	(da. 1/2 15/07/2010 - UBC10)	16,610												
376				UBCI	(da. 8/33 14/10/2013 - UBC13)	6,130												
377				BNA	(da. 1/10 04/05/2009 – BNA09)	1,310												
378				ICF	NS j. 01/01/2012 ICFNS	33,540												
379				AMEN BANK	(da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	3,300												
380				AMEN BANK	(da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	2,840												
381				AMEN BANK	(da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	1,240												
382				AMEN BANK	(da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	1,310												
383				AMEN BANK	(da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	2,350												
384				AMEN BANK	(da. 3/37. 28/12/2009 – ABDA9)	2,470												
385				AMEN BANK	(da. 1/10. 11/06/2013 – AB13)	2,500												
386				ATB	(da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	0,900												
387				ATB	(da. 1/10. 15/12/2008 – ATB08)	0,570												
388				ATB	(da. 1/16. 16/12/2010 – ATB10)	0,340											0,010	0,010
389				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	8,900												
390				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - ALK04)	8,090												
391				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - ALK03)	7,360												
392				SIMPAR	(da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	19,260												
393				SIMPAR	(da. 1/6. 01/07/2008 – SIM08)	13,760											8,000	8,000
394				SIMPAR	(da. 1/7. 01/07/2010 – SIM10)	10,010											7,500	7,500
395				SIMPAR	(da. 1/8. 02/07/2012 – SIM12)	7,530											6,000	6,000
396	SIMPAR	(da. 2/9. 01/07/2014 – SIM14)	10,280															
397	SIMPAR	NG j. 01/07/2014 SIMG4	46,240															
398	CIL	(da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	8,640															
399	CIL	(da. 1/5. 30/12/2008 - CIL08)	5,760															
400	CIL	(da. 1/3. 11/06/2010 - CIL10)	7,020															
401	CIL	(da. 1/4. 03/06/2011 - CIL11)	4,060															
402	ATL	(da. 1/5. 29/08/2008 - ATL08)	0,780															
403	ATL	(da. 2/17. 26/11/2012 - ATL12)	0,370															
404	PGH	(da. 2/25. 23/06/2011 - PGH11)	0,150															
405	STIP	(da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP3)	0,450															
406	SMG	(da. 1 / 2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	16,390															
407	SOTETEL	(da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	0,750															
408	SOTETEL	(da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	0,750															
409	SOTETEL	(da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	0,620															
410	SOTETEL	(da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	0,280															
411	SOTETEL	(da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	0,120															
412	SOTUVER	(da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	0,550															
413	SOTUVER	(da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,510															
414	SOTUVER	(da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	1,040															
415	SOTUVER	(da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	2,710															
416	SOTUVER	(da. 10/31. 16/07/2012 – STV12)	2,030															
417	SOTUVER	(da. 1/7. 18/07/2013 – STV13)	0,760			0,010	0,010											
418	SOTUVER	(da. 3/41. 01/07/2014 – STV14)	0,350			0,300	0,300											
419	SOTUMAG	(da. 1/3. 05/07/2010 – MGR10)	0,730															
420	SIAME	(da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	1,680															
421	SIAME	(da. 1/10 cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,340															

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE
UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING SA «UADH SA»

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «UADH» AU MARCHE PRINCIPAL DE LA BOURSE : La Bourse a donné, en date du 16/04/2015, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société UADH SA au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis des 30 800 000 actions constituant le capital actuel, ainsi que des 6 153 847 actions nouvelles souscrites à émettre dans le cadre de l'offre, soit au total 36 953 847 actions de nominal un (1) dinar chacune. I- PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ Dénomination sociale : Universal Automobile Distributors Holding SA. Siège social : 62, Avenue de Carthage Tunis – 1000. Forme juridique : Société Anonyme. Date de constitution : 04/07/2013. Capital social : 30 800 000 dinars divisé en 30 800 000 actions de nominal un (01) dinar entièrement libérées. Objet social : La société a pour objet : (1) La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés ; (2) Le contrôle et la direction d'autres sociétés ; (3) La participation sous toutes ses formes, y compris la fusion par voie d'apport, de souscription ou de toute autre manière dans toutes entreprises, société ou syndicats, consortiums, association en participation ou autres, créées ou à créer ; et (4) généralement, toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. II-PRÉSENTATION DE L'OFFRE : 1- Décision ayant autorisé l'opération Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 12 décembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société UADH tenue le 15 décembre 2014 a approuvé le principe d'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres à la cote de la Bourse et a donné au Conseil d'Administration, le pouvoir d'en fixer les modalités. L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société UADH tenue le 1er avril 2015 a ré-approuvé le principe d'ouverture du capital de la société par une introduction de ses titres au Marché Principal de la Cote. Autorisation d'augmentation du capital L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 1er avril 2015, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 6 153 847 dinars pour le porter de 30 800 000 dinars à 36 953 847 dinars, et ce par la création et l'émission de 6 153 847 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de 6,500 dinars l'action, soit 1,000 dinars de nominal et 5,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 10 avril 2015, a décidé de limiter le montant de ladite augmentation du capital au montant des souscriptions, si celui-ci atteinne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée, et ce conformément à l'article 298 du code des sociétés commerciales. Droit préférentiel de souscription L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 1er avril 2015, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. 2- Actions offertes au Public L'introduction de la société UADH au marché principal de la cote de la Bourse se fera au moyen : - d'une Offre à Prix Ferme (OPF) de 3 076 922 actions, représentant 33,33% de l'offre au public et 8,33% du capital de la société après augmentation, au prix de 6,500 dinars l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et portant sur : 1 538 461 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital de la société telle que décrite plus haut, représentant 4,16% du capital après réalisation de cette augmentation ; et 1 538 461 actions anciennes provenant de la cession par les actionnaires de référence d'actions anciennes, représentant 4,16% du capital après la réalisation de ladite augmentation. - d'un Placement Global de 6 153 848 actions, représentant 66,67% de l'offre au public et 16,65% du capital de la société après augmentation (dont 3 076 924 actions anciennes et 3 076 924 actions nouvelles à souscrire dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire) auprès d'investisseurs institutionnels désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 dinars, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse Attijari Intermédiation et MAC SA et dirigé par Attijari Intermédiation, désigné comme établissement chef de file. En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions. Chaque quotité est composée d'une (01) action nouvelle à souscrire en numéraire et d'une (01) action ancienne à acheter. Ainsi, l'offre porte sur l'acquisition par le public de 4 615 385 quotités. Par ailleurs, au cours de la période de l'Offre au Public, 3 076 924 actions UADH représentant 8,33% du capital de la société après augmentation (dont 1 538 462 actions anciennes et 1 538 462 actions nouvelles à souscrire dans le cadre de ladite augmentation) feront l'objet d'un Placement Privé réalisé auprès d'investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 dinars, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé des intermédiaires en Bourse, Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation désigné comme établissement Chef de file. Ce placement sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF et le Placement Global. Les donneurs d'ordres dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et dans le cadre du Placement Global et inversement. Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente. Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes : - Quel que soit le porteur des titres, - Après information préalable du CMF, - Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante. 3- Pourcentage de détention des investisseurs étrangers dans le capital de l'émetteur Il est à signaler que les investisseurs étrangers non-résidents en Tunisie sont autorisés à acquérir des actions UADH à hauteur de 20,0% du capital de la société après augmentation. 4- Modalité de paiement du prix Pour la présente offre au public, le prix de l'action de la société UADH, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 6,500 dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global. Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société UADH dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande d'acquisition. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF. Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs désirant acquérir des quotités d'actions UADH dans le cadre du Placement Global ou du Placement Privé s'effectue auprès du syndicat de placement, au comptant au moment du dépôt de la demande d'acquisition. 5- Période de validité de l'offre L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du 13/05/2015 au 20/05/2015 inclus. La réception des demandes d'acquisition dans le cadre du Placement Global se fera à partir du 13/05/2015. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le 20/05/2015 inclus. 6- Date de jouissance des actions Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du 1er janvier 2014. 7- Etablissements domiciliaires Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société UADH exprimées dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, et ce à l'exception de la catégorie D. A ce titre, il convient de signaler que les demandes d'acquisition de la catégorie D de l'OPF se feront uniquement auprès d'Attijari Intermédiation en sa qualité d'intermédiaire en bourse chargé de l'opération. Le syndicat de placement composé d'Attijari Intermédiation et MAC SA, est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions «UADH» exprimées dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé. Les souscriptions et les versements seront effectués, sans frais, auprès de tous les intermédiaires en bourse. Le jour du dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital sera versé dans le compte indisponible portant le RIB suivant : 04135217003676079116 ouvert auprès d'Attijari Bank (centre d'affaires du siège), conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing. 8- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres 8-1 Offre à Prix Ferme Le placement selon la procédure d'Offre à Prix Ferme, s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune d'une (01) action nouvelle et d'une (01) action ancienne, soit un total de 1 538 461 quotités offertes, correspondant à 1 538 461 actions nouvelles et 1 538 461 actions anciennes. Les 1 538 461 quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en quatre catégories : Catégorie A: 692 308 quotités offertes représentant 15,00% de l'offre au public et 45,00% de l'OPF, soit 692 308 actions nouvelles et 692 308 actions anciennes, réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 769 quotités [aussi bien pour les investisseurs institutionnels que pour les investisseurs non institutionnels]. Catégorie B: 384 615 quotités offertes représentant 8,33% de l'offre au public et 25,00% de l'OPF, soit 384 615 actions nouvelles et 384 615 actions anciennes, réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 770 quotités et au maximum 19 231 quotités [aussi bien pour les investisseurs institutionnels que pour les investisseurs non institutionnels]. Catégorie C: 384 615 quotités offertes représentant 8,33% de l'offre au public et 25,00% de l'OPF, soit 384 615 actions nouvelles et 384 615 actions anciennes, réservées aux OPCVM (tunisiens et étrangers) sollicitant au minimum 769 quotités et au maximum 384 615 quotités. <i>Les OPCVM acquéreurs de quotités dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi N°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur.</i> Catégorie D : 76 923 quotités offertes représentant 1,67% de l'offre au public et 5,00% de l'OPF, soit 76 923 actions nouvelles et 76 923 actions anciennes, réservées au personnel du Groupe UADH sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 769 quotités. Etant précisé que, les investisseurs qui auront à donner des ordres dans la catégorie D réservée au personnel ne peuvent pas donner d'autres ordres dans les trois autres catégories de l'OPF et que les investisseurs qui auront à donner des ordres dans l'une de ces 4 catégories ne peuvent pas donner d'autres ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé et inversement. Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quotité demandée et l'identité complète du demandeur. L'identité complète du demandeur comprend : - Pour les personnes physiques majeures Tunisiennes: le nom, le prénom, la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale. - Pour les personnes physiques mineures Tunisiennes: le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal. - Pour les personnes morales Tunisiennes: la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au Registre de Commerce. - Pour les OPCVM: la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire. - Pour les institutionnels autres qu'OPCVM: la dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'Inscription au Registre de Commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR. - Pour les étrangers: le nom, le prénom ou la dénomination sociale et la nature et les références des documents attestant leur identité. Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement. La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 25 quotités, correspondant à 25 actions nouvelles et à 25 actions anciennes, ni supérieur à : 92 384 quotités correspondant à 92 384 actions nouvelles et à 92 384 actions anciennes pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation), 923 846 quotités correspondant à 923 846 actions nouvelles et à 923 846 actions anciennes pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital social après augmentation).

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D’OUVERTURE DE L’OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE
UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING SA «UADH SA»

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie. En outre, les demandes d’acquisition de quotités d’actions par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de demande d’acquisition. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande d’acquisition. Aucune règle d’antériorité n’est prévue dans la satisfaction des demandes d’acquisition reçues au cours de la période de validité de l’offre à Prix Ferme. Outre la demande qu’elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de: - Trois (3) demandes d’acquisition à titre de mandataires d’autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d’un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé. - Un nombre de demandes d’acquisition équivalent au nombre d’enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d’un extrait de naissance. Tout acquéreur ne peut émettre qu’une seule demande d’acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d’un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement. En cas de demandes multiples reproduites chez un même Intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d’actions demandées sera retenue. Tout Intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d’acquisition émanant de leurs clients. L’ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle. Le mode de satisfaction des demandes d’acquisition se fera de la manière suivante : Pour la catégorie A : les demandes d’acquisition seront satisfaites égalementement par palier jusqu’à épuisement des titres réservés à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement. Pour les catégories B, C et D: les demandes d’acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d’un taux d’allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue. En cas d’excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D. Rappelons que, les investisseurs qui auront à souscrire dans le cadre de l’OPF n’auront pas le droit de souscrire dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé. 8-2 Placement Global Dans le cadre du Placement Global 3 076 924 quotités soit 6 153 848 actions (3 076 924 actions anciennes et 3 076 924 actions nouvelles), représentant 66,67% de l’offre au public et 16,65% du capital de la société après augmentation seront offertes à des institutionnels désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 dinars. Les demandes d’acquisition seront centralisées auprès d’un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation, désigné comme établissement chef de file. Les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d’ordre. Les donneurs d’ordre dans le cadre du Placement Global s’engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation, puis à l’issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% de leurs titres seront libres à la vente. Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes : ▪ Quel que soit le porteur des titres ; ▪ Après information préalable du CMF ; ▪ Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres. En cas de cession, l’acquéreur s’engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante. Les demandes d’acquisition doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l’heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l’identité complète du demandeur (l’adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d’institutionnels. La demande d’acquisition doit porter sur un nombre d’actions qui ne peut être ni inférieur à 19 231 quotités correspondant à 38 462 actions, soit l’équivalent d’un montant minimum de 250 003 dinars, ni supérieur à 846 quotités correspondant à 1 847 692 actions, soit l’équivalent d’un montant maximum de 12 009 998 dinars. En outre, les demandes d’acquisition par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande d’acquisition. Le non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande d’acquisition. Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n’auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l’OPF et du Placement Privé et inversement. Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global peuvent être affectées au Placement Privé. Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l’Offre à Prix Ferme et le Placement Privé. 9-Transmission des demandes et centralisation 9-1 Offre à Prix Ferme Les intermédiaires en bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d’acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l’Offre à Prix Ferme, selon les modèles établis par la Bourse. Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d’acquisition et les supports informatiques correspondants (CD) au plus tard le vendredi 22 mai 2015 à 17h00. Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d’intermédiation. En cas de discordance entre l’état figurant sur le support magnétique et l’état écrit, seul l’état écrit fait foi. Pour la catégorie D, l’état des demandes d’acquisition sera transmis par Attijari intermédiation, intermédiaire en bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées. 9-2 Placement Global A l’issue de l’opération de Placement Global, l’établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par la personne habilitée de l’établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse et comporter son cachet. 9-3 Placement Privé A l’issue de l’opération de Placement Privé, l’établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT. Cet état doit être signé par une personne habilitée de l’établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse et comporter son cachet. 10-Ouverture des plis et dépouillement 10-1 Offre à Prix Ferme Les états relatifs aux demandes d’acquisition données dans le cadre de l’Offre à Prix Ferme seront communiqués, le lundi 25 mai 2015, sous plis fermés par la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et d’Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse chargé de l’opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l’AIB. La commission procèdera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet 10-2 Placement Global L’état récapitulatif relatif aux demandes d’acquisition données dans le cadre du Placement Global, sera communiqué sous pli fermé par la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procèdera à la vérification de l’état (notamment l’absence de demande d’acquisition dans le cadre de l’Offre à Prix Ferme et du Placement Privé) et établira un procès verbal à cet effet. 10-3 Placement privé L’état récapitulatif relatif aux demandes d’acquisition données dans le cadre du Placement Privé, sera communiqué sous pli fermé par la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procèdera à la vérification de l’état (l’absence de demande d’acquisition dans le cadre de l’Offre à Prix Ferme et du Placement Global) et établira un procès verbal à cet effet. 11 Déclaration des résultats Dès la réalisation de l’opération de dépouillement des demandes d’acquisition données dans le cadre de l’Offre à Prix Ferme et la vérification de l’état relatif aux demandes d’acquisition données dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé, le résultat de l’offre fera l’objet d’un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l’offre. Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants (acquisition de ¼ des quotités au minimum), l’avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d’acquisition seront frappées. 12 Règlement des espèces et livraison des titres Au cas où l’offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera à chaque intermédiaire, l’état détaillé de ses demandes d’acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d’eux. Chaque intermédiaire est tenu d’envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d’avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l’opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l’Offre, via la compensation de Tunisie Clearing. En date du 13 avril 2015, Tunisie Clearing a attribué aux actions anciennes de la société UADH le code ISIN : TN0007690019 et aux actions nouvelles de la société UADH le code ISIN : TN0007690027. La société UADH s’engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par Tunisie Clearing dès la réalisation définitive de l’augmentation du capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière. Le registre des actionnaires sera tenu par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse. 13- Cotation des titres La date de démarrage de la cotation des actions UADH, sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l’objet d’un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu’à compter de la date de la réalisation de l’augmentation de capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu’après la publication d’un avis sur le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. 14- Contrat de liquidité Un contrat de liquidité pour une période de 12 mois à partir de la date d’introduction, est établi entre Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse et l’actionnaire de référence de la société UADH à savoir la société Loukil Investment Group pour un montant de 15 000 000 dinars et 769 230 actions. 15- Régulation du cours boursier La société UADH s’engage, après l’introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l’article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse. Un prospectus d’Offre à Prix Ferme –OPF– et d’admission au Marché Principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 15-0903 du 27 Avril 2015, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Universal Automobile Distributors Holding, 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000, d’Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse chargé de l’opération, Rue des Lacs de Mazurie – 1053 Les Berges du Lac – Tunis et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis: www.bvmt.com.tn.

PROJET D’OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D’INVESTISSEMENT -SOFI SICAF-

Le Conseil du Marché Financier a été saisi d’une demande de lancement d’une Offre Publique de Retrait -OPR- sur les actions de la Société Financière d’Investissement SOFI SICAF. Par cette demande, Mme Saïda Zaouche Ep. Tabbane, Mr Med Hedi Tabbane, Mr Med Ali Tabbane, et Mr Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 99,38% du capital de la Société Financière d’Investissement -SOFI SICAF, entendent lancer une OPR visant l’acquisition des actions qu’ils ne détiennent pas au capital de ladite société et ce, dans le cadre des dispositions de l’article 173 du Règlement Général de la Bourse.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE AMI ASSURANCES

SICAR INVEST, qui détenait directement et de concert avec SIP SICAR 1 315 421 actions et droits de vote représentant 9,95% des actions et des droits de vote de la société AMI ASSURANCES, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 21 avril 2015, le seuil de 10% des actions et des droits de vote suite à l'acquisition en bourse de 48 071 actions et droits de vote représentant 0,36% du capital et des droits de vote de la société. Avant ce franchissement de seuil, SICAR INVEST détenait directement 714 190 actions et droits de vote et de concert avec SIP SICAR 601 231 actions et droits de vote représentant respectivement 5,40% et 4,55% du capital de la société d'assurances. SICAR INVEST a déclaré : - Qu'il envisage de poursuivre l'acquisition et la cession des actions et droits de vote, - Qu'il envisage de demander sa nomination comme administrateur, - Qu'il n'a pas d'autres intentions. Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 30 avril 2015 par Maxula Bourse, Intermédiaire en Bourse qui a précisé que SICAR INVEST et SIP SICAR font partie du groupe BNA.

COTATION EN BOURSE DES TITRES « SFBT » SUITE À L’AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DÉCIDÉE PAR L’AGE DU 23 AVRIL 2015

A partir du 12 mai 2015, - Les 90 000 000 actions anciennes de la société « SFBT » seront négociables en Bourse, droits d’attribution détachés. - Les droits d’attribution seront négociables en bourse dans les conditions suivantes : • Code Mnémonique : SFB15 • Code ISIN : TN0001100411 • Groupe de Cotation : 32 Les 15 000 000 actions nouvelles gratuites, à attribuer à raison de une (01) action nouvelle pour six (06) actions anciennes, seront admises et négociables en Bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.
--

AVIS DES SOCIETES

CITY CARS

La société CITY CARS informe ses actionnaires que son conseil d’administration, réuni le mardi 21 Avril 2015, a passé en revue l’activité de la société courant l’année 2014 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l’exercice 2014. Il ressort de ces états financiers qu’au terme de l’exercice 2014, les résultats nets individuel et consolidé, ont atteint respectivement, 13.004.114,939 DT et 13.780.030,330 DT, soit une augmentation respective par rapport à l’exercice 2013 de 8,8% et de 11,9%. Par ailleurs, le conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende brut de 0,800 DT par action, soit une évolution de 19,4% par rapport à l'année précédente, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le mercredi 27 Mai 2015 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Avenue principale, les Berges du Lac – 2053 Tunis.
--

MPBS

La société MPBS informe ses actionnaires que son Conseil d’Administration, réuni le vendredi 17 avril 2015, a passé en revue l’activité de la société au cours de l’exercice 2014 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs audit exercice. Les états financiers individuels de la Société MPBS ont fait ressortir un résultat net de 3 228 144 DT fin 2014 en hausse de 50% comparé à 2013. Le résultat net de l’ensemble consolidé fin 2014 est de 3 914 237 DT en progression de 24% comparé à 2013. Le Conseil d’Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le samedi 30 mai 2015 à 10 h; à l'ACE section Sfax et de proposer la distribution d'un dividende de 0,230 DT par action. Les dividendes seront totalement distribués en franchise de retenue à la source pour tous les actionnaires.

SOCIÉTÉ NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS (S.N.M.V.T) – MONOPRIX -

Le Conseil d’Administration de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis (S.N.M.V.T) – MONOPRIX - réuni le jeudi 16 avril 2015, a arrêté les comptes de la société au 31/12/2014, dégageant un résultat de 10 106 756 DT et a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire le 29 mai 2015 à 9h30 et une Assemblée Générale Extraordinaire le même jour à 11h et de lui proposer l'augmentation du capital par incorporation de réserves de 6 656 458 DT avec une émission d'une action gratuite pour cinq anciennes détenues.
--

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Sur décision du Conseil d'Administration du 07 Avril 2015, messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le Vendredi 15 Mai 2015 à 16 heures, à L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1) Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2014 ; 2) Approbation des conventions et opérations spéciales ; 3) Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2014 ; 4) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2014 ; 5) Reclassement des comptes de réserves ; 6) Affectation du résultat de l'exercice 2014 ; 7) Approbation des montants des jetons de présence ; 8) Nomination d'un commissaire aux comptes ; 9) Emission d'Emprunts Obligataires ; 10)Pouvoirs en vue des formalités. Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.
--

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D’APPAREILLAGE ET DE MATÉRIELS ELECTRIQUES « SIAME »

La société SIAME, informe ses actionnaires, que son conseil d'administration réuni le Lundi 13 Avril 2014, a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2014 et a arrêté les états financiers y afférents ainsi que les états financiers consolidés du groupe SIAME. Il ressort de l'examen des états financiers individuels, que l'activité de la SIAME a généré un résultat net individuel de 1 872 858 DT, enregistrant ainsi une augmentation de +11,44%, soit +192 258 DT par rapport à l'exercice précédent. En outre, le résultat net part du groupe a enregistré pour sa part une progression de + 443 622 DT soit + 26,17%, pour atteindre 2 139 077 DT contre 1 695 455 DT en 2013. Au vu de ces résultats, le conseil a décidé de proposer à l'Assemblée Générale, qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2014, la distribution d'un dividende de 0,100 DT par action correspondant à 10% de la valeur nominale de l'action et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, pour le jeudi 28 Mai 2015 à 09 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Avenue principale, les Berges du Lac – 2053 Tunis. A l'issue des travaux de l'assemblée, le Management de la SIAME, procédera à la présentation du Business Plan et des perspectives de développement de la société pendant la période 2015 – 2020.

ONE TECH HOLDING

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le Mercredi 20 Mai 2015 à 10 h, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », sis au Boulevard principal, Rue du Lac Turkana, 1053, Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1. Ratification des délais et des modes de convocation ; 2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2014 ; 3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2014 ; 4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2014 ; 5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2014 ; 6. Affectation du résultat de l'exercice 2014 et distribution des dividendes ; 7. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ; 8. Quitus aux membres du conseil d'administration ; 9. Fixation du montant des jetons de présence ; 10. Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil ; 11.Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration de la société ; 12.Pouvoirs pour formalités ; et 13.Questions diverses. Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au local de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs- Charguia 2- Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.
--

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE RÉASSURANCE «TUNIS RE»

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Re» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu à 10H30 le Jeudi 04 Juin 2015, à l'Hôtel Sheraton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014. 2. Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2014 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes. 3. Approbation des états financiers de l'exercice 2014. 4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2014. 5. Affectation du résultat de l'exercice 2014. 6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2014. 7. Approbation de la nomination du représentant des petits porteurs au Conseil d'Administration pour la période 2015, 2016 & 2017. <u>NB</u> : Seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux. Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société.

AVIS DES SOCIETES

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE RÉASSURANCE «TUNIS RE»

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Re» sont convoqués à l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire qui aura lieu le mardi 04 Juin 2015 à 12h00, à l'Hôtel SHERATON Belvédères - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
Modifications des articles 27, 29, 30, 37 et 48 des Statuts.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE RÉASSURANCE «TUNIS RE»

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Re» sont convoqués à l'Assemblée Générale Spéciale qui aura lieu à 09H00 le Jeudi 04 Juin 2015, à l'Hôtel Sheraton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
1- Election d'un membre au Conseil d'Administration durant la période 2015, 2016 et 2017 et ce pour représenter les petits porteurs parmi la liste ci-dessous telle qu'agréée par l'autorité du tutelle :
• Mr Mohsen KACEM
• Mr Lamjed BOUKHRIS
• Mr Lotfi JENANE
NB : les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société.

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu le 24 Avril 2015, Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société d'articles hygiéniques « SAH » sont convoqués le Lundi 18 Mai 2015 à l'hôtel Golden Tulip Gammarth,

En Assemblée Générale Ordinaire à 9h30, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :
1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice 2014 et du rapport de gestion du groupe;
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2014 de la société SAH et du groupe SAH et approbation des états financiers ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2014;
3. Affectation du résultat de l'exercice 2014;
4. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;
5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration, au Président Directeur Général ainsi qu'au Directeur Général Adjoint pour la gestion de l'exercice 2014;
6. Renouvellement mandat d'administrateurs;
7. Nomination d'un Commissaire aux Comptes;
8. Pouvoirs pour formalités.

En Assemblée Générale Extraordinaire à 10h00, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :
1) Examen et approbation du rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur l'augmentation de capital,
2) Augmentation du capital social par incorporation de réserves, par l'attribution d'une action gratuite contre Cinq actions anciennes,
3) Fixation de la date de négociation des droits d'attribution et de la date de Jouissance des actions nouvelles gratuites,
4) Modification corrélative des statuts,
5) Pouvoirs pour les formalités.

Tous les documents afférents à ces assemblées seront mis à votre disposition au siège social de la société sis au N° 5 Rue 8610 ZI Charguia 1- Tunis.

SOCIETE EURO-CYCLES

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société EURO-CYCLES qui s'est tenue le 29 Avril 2015 a fixé la date de mise en paiement des dividendes à compter du Vendredi 15 Mai 2015. Le montant du dividende unitaire à distribuer au titre de l'exercice 2014 a été fixé à 1,014 DTU par action.

AUTOMOBILE RÉSEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES

La société ARTES SA informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni le mardi 05 Mai 2015, a passé en revue l'activité de la société courant l'année 2014 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2014.
Il ressort de ces états financiers qu'au terme de l'exercice 2014, les résultats nets individuels, ont atteint 21 555 738 DT, soit une augmentation par rapport à l'exercice 2013 de 4,24%. Par ailleurs, le conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende brut de 0,450 DT par action, soit une évolution de 8.43% par rapport à l'année précédente, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue au cours du mois de Juin 2015.

AUTOMOBILE RÉSEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES

APPEL A LA CANDIDATURE
1. Objet :
La société ARTES lance un appel à candidature relatif à un siège du représentant des petits actionnaires au sein de son conseil d'administration. Ce siège est devenu vacant suite au décès de Monsieur Mohamed Riahi.
A cet effet, la société ARTES invite les détenteurs de ses actions intéressées, à participer à cet appel à candidature.
Les élections auront lieu lors de la tenue de la prochaine A.G.O qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2014 et dont la date sera fixée ultérieurement.
2. Conditions de Participation :
Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :
• Justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnels et ne dépassant pas 5% pour les institutionnels,
• Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
• Le cumul de qualité du membre de conseil d'administration avec la qualité de salarié au sein d'ARTES n'est pas possible.
3. Composition du dossier de candidature :
- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général d'ARTES et une fiche de candidature dument remplie (Annexe 1),
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et un extrait du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Une attestation récente du nombre d'actions d'ARTES prouvant le seuil de la participation, détenue par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par MAC SA Green Center Bloc C 2ème étage LES BERGES DU LAC, intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires d'ARTES,
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter ?
- Un C.V. détaillé,
4. Date limite de dépôt de candidature :
- Les candidatures doivent être présentées obligatoirement dans une enveloppe fermée portant la mention « A ne pas ouvrir candidature d'un membre du conseil d'administration représentant les petits actionnaires » au nom du Président du Conseil d'Administration d'ARTES et parvenir soit directement au bureau d'ordre de la société soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au siège de la société ARTES ;39, Avenue Kheireddine Pacha – BP 33– 1002 Tunis-Belvédère , au plus tard le 26 Mai 2015 (Le cachet de la poste ou du bureau d'ordre faisant foi).
- La date et le lieu de l'assemblée générale électorale pour le poste d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires seront portés à la connaissance des actionnaires par publication dans les bulletins du Conseil du Marché Financier , de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, et dans deux quotidiens locaux dont un en langue arabe ,
- Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'Administration d'ARTES ainsi que les actionnaires détenteurs de plus de 0,5% du capital social d'ARTES pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et de plus de 5% pour les actionnaires institutionnels, s'abstiendront de voter.

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Mes Dames et Messieurs les actionnaires de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 29 Mai 2015 à 09 heures 30 mn à l'Institut Arabe des chefs d'entreprises IACE « Maison de l'Entreprise » – Les Berges du Lac – Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014 ;
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes pour le même exercice ;
3. Approbation, le cas échéant, des états financiers de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD arrêtés au 31/12/2014 et des opérations spéciales visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
4. Approbation, le cas échéant, des états financiers consolidés du groupe ASSAD arrêtés au 31/12/2014 ;
5. Quitus à donner aux administrateurs ;
6. Affectation du résultat et distribution de dividendes ;
7. Fixation des jetons de présence ;
8. Questions diverses
Les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social dans le délai légal.

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

La Société « L'Accumulateur Tunisien Assad », informe ses actionnaires, que son Conseil d'Administration réuni le Vendredi 24 Avril 2015, a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2014 et a arrêté les états financiers y afférents ainsi que les états financiers consolidés du groupe Assad. Il ressort de l'examen des états financiers individuels, que l'activité de la société mère Assad a généré un résultat net individuel de 5 023 190 DTen comparaison d'un résultat net de 7 040 928 DT en 2013, enregistrant ainsi une diminution de -28,66%, par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par l'accélération de l'augmentation des prix d'achat des vieilles batteries au cours du dernier trimestre 2014, qui n'a pas pu être répercutée sur les prix de vente. Les prix des vieilles batteries sur le marché local sont imposés par les ferrailleurs dans un contexte de non application du décret n°2005/3395 du 26 décembre 2005 fixant les conditions et les modalités de collecte des accumulateurs et piles usagés. Cependant le management de la société travaille sur des alternatives d'approvisionnement permettant de réduire la dépendance de la société vis-à-vis des ferrailleurs. De surcroît,grâce aux contacts récents établis avec les autorités compétentes (ministère de l'environnement et l'Anged), le management demeure confiant quant à la volonté du nouveau gouvernement d'appliquer les dispositions de la loi.
Le résultat s'explique également par la conjoncture qui continue à être difficile en Europe, affectant les prix de vente à l'export, sachant qu'Assad réalise près de 62% de ses ventes à l'exportation, principalement en Europe.
En dépit de la baisse conjoncturelle du résultat, le management demeure confiant quant aux perspectives de développement du Groupe déjà communiquées dans son business plan 2014-2019 et informe ses actionnaires que la mise en œuvre du programme de développement a été déjà entamée par :
- la création en Avril 2015 d'une nouvelle filiale au Maroc « Assad Batteries Maroc » qui va renforcer la présence du Groupe au Maghreb. L'entrée en production de cette filiale est prévue pour le 2ème trimestre 2016 ; cette initiative est de nature à accroître nos parts de marché sur l'UMA.
- la création en Mai 2015 d'une société commerciale en Côte d'Ivoire ciblant la région de la CEDEAO (Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest). L'entrée en activité de cette filiale est prévue pour Juin 2015. Ceci permettrait au Groupe de réaliser une percée importante sur les marchés prometteurs de l'Afrique Subsaharienne et de développer davantage les ventes sur le continent Africain.
- Divers projets en cours d'étude, notamment la création de sociétés commerciales en Espagne, France et Italie. Ces sociétés serviront comme plateformes de distribution sur ces marchés et apporteront une nette amélioration des marges sur les ventes destinées à ces pays.
Malgré la conjoncture difficile de l'exercice 2014 et de la phase d'investissement dans laquelle se trouve Assad, le Conseil a décidé de proposer à l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2014, un dividende de 0,300 DT par action correspondant à un « Payout » de 71.66% et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, pour le 29 Mai à 09h30 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, les Berges du Lac – 1053 Tunis.
Les dividendes seront distribués en franchise de retenue à la source pour tous les actionnaires

AVIS DES SOCIETES

HANNIBAL LEASE

Les actionnaires de la société Hannibal Lease S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 27 Mai 2015 à 15h30 à L'institut Arabe des Chef d'entreprise –Les Berges du Lac -Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : - Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe relatifs à l'exercice 2014 ; - Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers, individuels et consolidés, relatifs à l'exercice 2014 ; - Approbation des Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2013 ; - Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, - Quitus aux administrateurs ; - Affectation du résultat 2014 ; - Désignation des Administrateurs de Hannibal Lease dont les mandats sont arrivés à terme ; - Désignation de deux Administrateurs indépendants; - Election d'un nouveau membre du Conseil d'Administration représentant les intérêts des actionnaires les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux; - Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires en 2015 et en 2016 dans la limite de Cent Vingt Millions de Dinars, et d'en fixer les conditions et modalités ; - Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2015 ; - Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit interne et du Comité des Risques relatifs à l'exercice 2015 ; - Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes Cabinet MS Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2017 ; - Questions diverses.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATÉRIELS ELECTRIQUES "SIAME"

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME", sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 28 Mai 2015 à 09 heures au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de L'Entreprise, Angle Avenue Principale, rue du Lac Turkana 1053 les Berges du lac – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014; 2- Examen des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014; 3- Lecture et approbation des états financiers, et du rapport d'activité de la «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014; 4- Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ; 5- Affectation du résultat de l'exercice 2014; 6- Examen du rapport d'activité du groupe SIAME 7- Lecture et approbation des états financiers consolidés du groupe «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014; 8- Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe «SIAME» arrêtés au 31/12/2014; 9- Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2014; 10- Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2014; 11- Renouvellement des mandats d'administrateurs ; 12- Informations sur les éventuels franchissements de seuil et le déroulement de l'opération de rachat d'actions. 13- Pouvoirs pour formalités.

ARAB TUNISIAN BANK

Nous vous informons que l'assemblée générale ordinaire de l'Arab Tunisian Bank qui s'est tenue le 7 mai 2015 a fixé la date de mise en paiement des dividendes à compter du jeudi 14 mai 2015. Le montant du dividende unitaire à distribuer au titre de l'exercice 2014 a été fixé à 0,230 DTU par action soit 23% de la valeur nominale. Nous précisons que la part du dividende unitaire qui sera soumis à la retenue à la source s'élève à 0,093 DTU par action et ce, conformément à l'affectation des bénéfices tels qu'approuvés par l'AGO du 7 mai 2015.
